

Dans le cadre de cette compétence, Monsieur Le Président précise que la Collectivité a bâti un programme avec la Chambre Régionale de Commerce et d'industrie et la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, pour permettre la rénovation et la remise à niveau des surfaces commerciales des outils de travail des commerçants et à des artisans du territoire sur le principe d'une bonification des taux d'intérêts des emprunts, contractés par les artisans pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur Le Président précise que les emprunts sont des emprunts à court terme et que cette bonification ne dépasse pas 3 points de bonification, le plafond des travaux étant fixé à 20 000,00 € par opération sur la durée de l'emprunt.

Monsieur Le Président donne lecture de la convention tripartite devant intervenir entre la Communauté de Communes, la Chambre Régionale de Commerce et d'industrie et la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

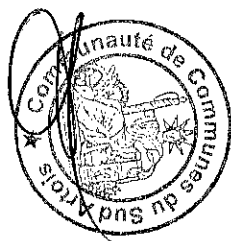
- d'approuver l'opération Label Boutique visant à favoriser la remise en à niveau des surfaces commerciales et des outils de travail des commerçants et à des artisans du territoire
- d'approuver le principe de cette opération qui repose sur une bonification des taux d'intérêts des emprunts, contractés par les artisans pour réaliser ces travaux.
- d'approuver la convention tripartite devant intervenir entre la Communauté de Communes, la Chambre Régionale de Commerce et d'industrie et la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat.
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention
- de prévoir les crédits nécessaires, dans le cadre des différents budgets de la Collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 16 avril et transmission en Préfecture le 16 avril 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 16 avril et transmission
en Préfecture le 16 avril 2013.
Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

